



6 mars 2018.

**OPA indemnitaire**

## **GT PRIME METIER OPA FO VOUS INFORME DE LA MISE EN PAIE.**

2 réunions entre les organisations syndicales et le Centre de Gestion Ouvriers (CGO) fin 2017 et début 2018 ont permis de travailler sur la réévaluation de la prime Métier des OPA.

### **Rappel de la Prime Métier**

Le décret n°2002-533 du 16 avril 2002 et l'arrêté du 16 avril 2002 permet de verser aux OPA une prime métier. Cette prime est versée selon les types de postes de travail : la pénibilité, les caractères dangereux, insalubres ou salissants, la technicité des missions qui permettent de justifier du paiement de cette prime.

Pour les OPA de la DGAC, cette prime a varié de manière très différente selon les services historiques que chaque OPA a occupés tout au long de sa carrière. L'article 2 permet aux OPA de toucher cette prime avec plafond maximum mensuel de 200,17€.

**Dès le début des travaux de ce GT, FO a immédiatement demandé à l'administration de plafonner au maximum réglementaire cette prime à 200,17€ pour tous les OPA.**

Un travail d'inventaire des fonctions OPA début janvier a permis de définir 3 grandes catégories de fonctions OPA :

- Opérateur technique de maintenance, de magasinage et de moyens généraux
- Opérateur de gestion de patrimoine immobilier
- Opérateur spécialiste

Chaque OPA est classé dans une de ces 3 catégories, en fonction du poste qu'il occupe.

### **Mise en paie de la mesure**

FO a suivi le dossier auprès du Centre de Gestion Ouvriers.

La sous-directrice des personnels a signé le 15 février 2018 la décision qui permet de classer en 3 grandes catégories tous les OPA de la DGAC. Ces 3 catégories permettent de bénéficier du montant maximal de la prime métier (200,17€) défini à l'article 2 de l'arrêté.

Une décision individuelle sera établie pour chaque OPA, permettant la mise en paie à partir de mai 2018.

Il y aura un rappel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**FO vous informe que plus de la moitié des OPA verront leur prime de technicité augmentée jusqu'au plafond maximal de 200,17€.**

**FO continuera à demander de revaloriser les fonctions occupées des OPA pour que tous puissent toucher le maximum de la prime métier.**

**Vos représentants SNPACM-FO : Franck DUPONT (Bureau National), 06.06.66.65.06  
Jean-Philippe SURLANNE (titulaire FO à la CC-OPA).**

